



Numéro – 74

La mise en oeuvre du plan FEAGA

Dans le cadre des audits des comptes de la Commission européenne, la Cour des comptes européenne analyse chaque année un échantillon de paiements réalisés dans les différents Etats membres et estime un taux d'erreur supporté par chaque fonds européen. S'agissant du FEAGA (fonds européen agricole de garantie, permettant de financer les aides du 1er pilier de la PAC), la Cour des comptes a relevé en 2012 une augmentation du taux d'erreur dans l'ensemble des Etats membres. Il leur a donc été demandé de prendre des mesures pour renforcer la sécurisation de l'utilisation des fonds agricoles.

Ainsi, le ministère en charge de l'agriculture a décidé de certaines évolutions à apporter, notamment dans la gestion du registre parcellaire graphique (RPG). En collaboration avec l'IGN, il a été mis à la disposition des DDT des couches graphiques recensant l'ensemble de la végétation et des bâtiments sur le territoire. L'objectif étant de ne pas verser d'aides sur des surfaces artificialisées ou non agricole, dès que le logiciel détectait un élément de végétation ou un bâtiment à l'intérieur d'un îlot déclaré, une anomalie était positionnée sur le dossier. C'est ainsi que le département de l'Oise a comptabilisé 68 anomalies pour présence de bâtiments et 6 434 anomalies pour présence d'éléments de végétation. Le nombre d'anomalies pour présence de bâtiments est assez faible car le travail a déjà démarré depuis 3 ans. En cas de besoin, un échange téléphonique ou postal était mis en place avec l'agriculteur pour qu'il indique à l'instructeur du dossier si la photo-interprétation était conforme à la réalité du terrain. Si l'anomalie était confirmée, une rétroactivité devait être appliquée sur les 3 années antérieures. Dès le mois de juin, les services de la DDT avaient informé la profession agricole de cet important travail qui leur était demandé pour la campagne 2014 et avaient encouragé les agriculteurs à leur répondre dans les plus brefs délais pour débloquer leur dossier le plus vite possible.

En parallèle, une nouvelle alerte a été mise en place sur le logiciel de gestion des dossiers pour appeler l'attention de la DDT sur le fait qu'un agriculteur avait modifié le contour de son îlot. Ceci a généré 17 915 anomalies.

Pour traiter tous les dossiers dans les délais et permettre le paiement de l'avance des aides PAC à la mi-octobre, les DDT ont pu recruter de manière exceptionnelle un nombre plus important de vacataires. Dans l'Oise, en plus des 9 vacataires présents habituellement pour la période de déclaration PAC puis pour l'instruction, 11 personnes supplémentaires ont été recrutées pour une période de 2 à 3 mois répartis entre juin et octobre.

Grâce à cette mobilisation, les 2949 déclarants PAC ont pu percevoir leur avance de 50% des aides dans la 2ème quinzaine d'octobre pour un montant global de près de 58 millions d'euros.

La France a pu justifier auprès des auditeurs de la Cour des comptes européennes que ses pratiques s'étaient améliorées et que l'impact financier des imprécisions des années précédentes n'était pas si élevé qu'elle avait pu l'annoncer. Ainsi, la correction financière affligée à la France pour l'étude faite sur les années 2008 à 2010 est passée de 1,1 milliard d'euros à 380 000 euros.

Ce travail de photo-interprétation se poursuivra sur 2015. Pour faciliter le travail des DDT, l'IGN doit travailler en amont sur la couche végétation pour la rendre plus proche de la réalité.

Sommaire

Productions végétales
Productions animales
Météorologie

page 2
page 3
page 4

Conjoncture Novembre 2014

Actualités

Rappel du rôle du monde rural durant la première guerre mondiale : le ministère chargé de l'agriculture a rappelé, le 13 novembre, que, parmi les 1 400 000 morts dans les tranchées, il y avait environ 500 à 700 000 morts issus du monde rural qui représentait à l'époque près de 40 % de la population. La Picardie, en particulier, et l'ensemble du quart nord-est de la France ont été durement éprouvés par ce conflit. Le rôle des femmes a été aussi souligné par leur aptitude à remplacer les hommes mobilisés dans les usines et les travaux agricoles. 850 000 femmes sont ainsi devenues chef d'exploitation et elles ont initié le rôle actuel des femmes dans l'agriculture. Ainsi une promotion exceptionnelle du mérite agricole avait, en 1921, honoré ces femmes ayant repris l'exploitation agricole en l'absence de leur père, de leur frère ou de leur mari, mobilisés par la guerre. La promotion 2014 leur a rendu hommage.

Rappel à la vigilance sur la grippe aviaire H5N8 : le 17 novembre, le ministre en charge de l'agriculture a demandé à ses services de « se mobiliser et de renforcer les dispositifs de surveillance sur le territoire » afin d'être prêts dans l'hypothèse où un cas de grippe aviaire serait détecté sur le territoire. Ce message relaie un précédent, envoyé le 12 novembre, vers les professionnels de la chasse et de l'élevage, et il est la conséquence des cas découverts aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

Adoption de la carte des régions : l'assemblée nationale a confirmé, le 19 novembre, la carte à 13 grandes régions : 2 groupes de 3 régions fusionnent (Aquitaine, Poitou-Charente et Limousin d'une part, Champagne-Ardennes, Lorraine et Alsace d'autre part), 5 régions fusionnent à deux (Haute et Basse Normandie, Franche-Comté et Bourgogne, Auvergne et Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon et notamment la Picardie et Nord-pas-de-Calais). La Corse reste la seule région bidépartementale pour cause d'insularité. La possibilité pour un département de changer de grande région reste ouverte. Il lui faudra l'accord de 60 % des élus de la région de départ et de celle d'arrivée. Une seconde loi, en préparation, visera à préciser les domaines de compétences de ces nouvelles structures administratives. L'intercommunalité sera renforcée, aux dépens des compétences des conseils généraux, avec la nécessité d'atteindre des seuils de 5 à 20 milliers d'habitants.

Concours des bovins de Breteuil : la foire s'est tenue le 23 novembre et 14 éleveurs ont présenté 60 bovins représentant 160 000 €.

Productions végétales

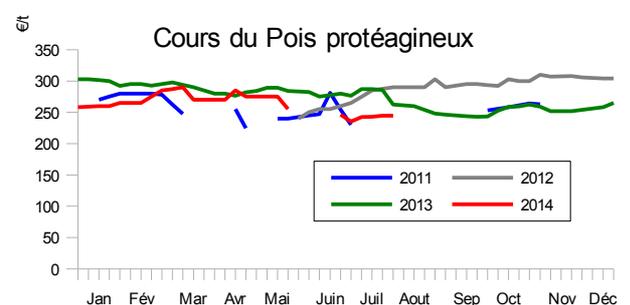
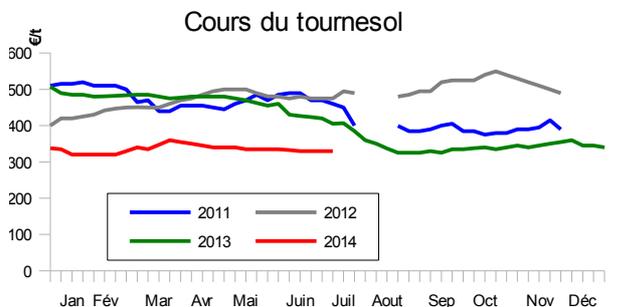
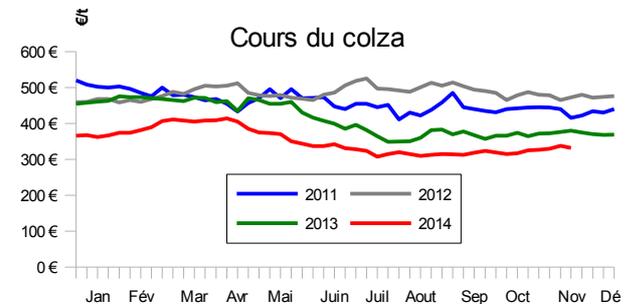
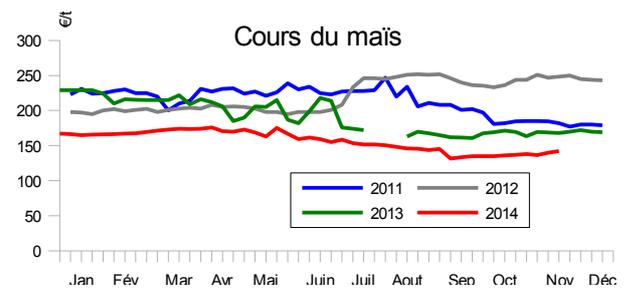
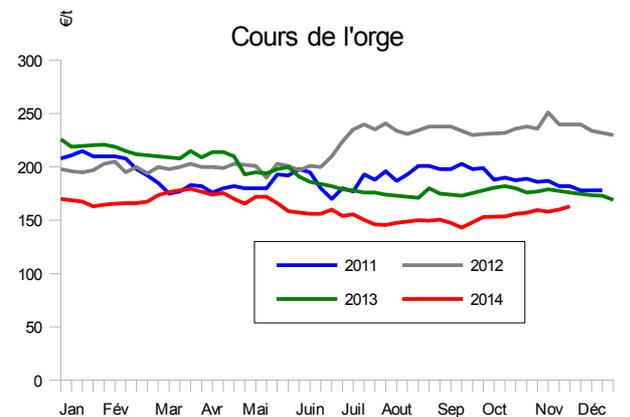
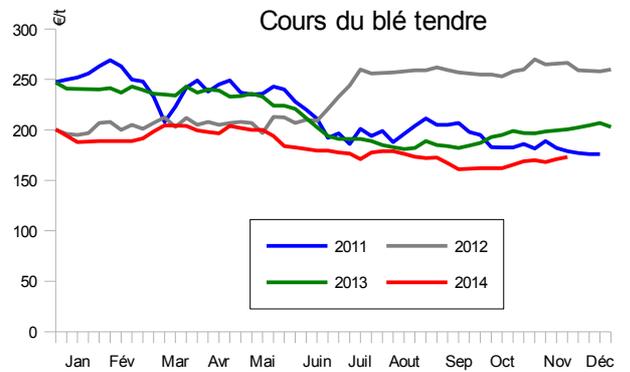
Les cours des céréales ont oscillé durant la première quinzaine avant de connaître une petite hausse. La hausse est plus nette pour les oléagineux.

Blé tendre

Les cours oscillent entre 168 et 170 €/t durant la première quinzaine avant de connaître une légère hausse (jusqu'à 173 €/t) durant la seconde, mais cela reste inférieur aux niveaux des années précédentes (179 à 267 €/t).

L'orge

On observe une évolution comparable : oscillations entre 157 et 159 €/t avant une remontée, jusqu'à 163 €/t, ce qui est aussi inférieur aux années précédentes (176 à 240 €/t).

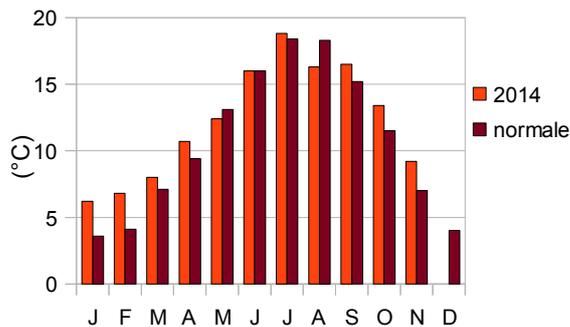


Le mois de novembre a été nettement plus doux (+2,2 °C), plus sec (- 16,4 mm soit - 29 %) et d'un ensoleillement conforme à la moyenne (+ 3 minutes). La première décade a été à la fois, la plus douce, la plus ensoleillée et la plus humide alors que les 2 suivantes ont été pratiquement identiques. Il y a eu 7 jours de pluie, 9 de brouillard et 3 de vent. Le 1er novembre a battu de 1 °C un record de douceur qui datait de 1955.

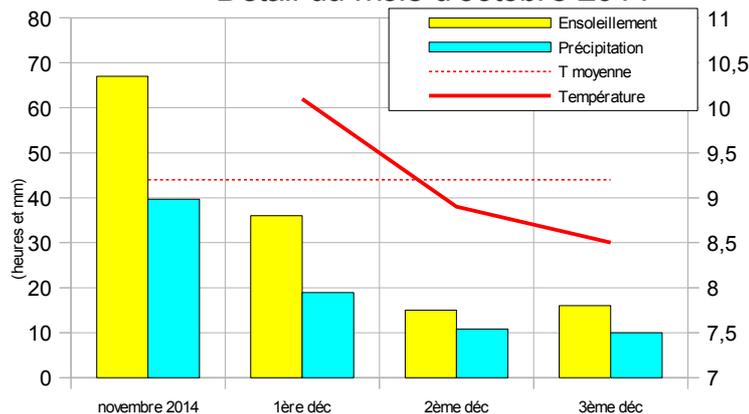
Proverbe

Telle Toussaint, tel Noël, Pâques au pareil.

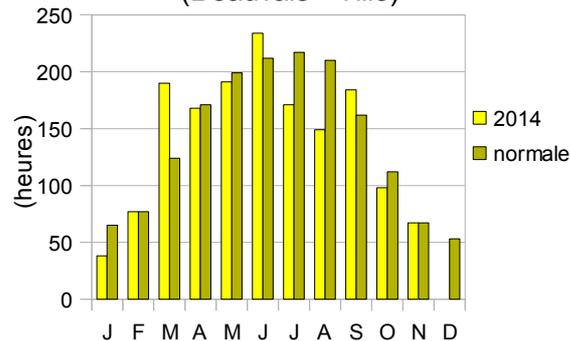
Température 2014
(Beauvais - Tille)



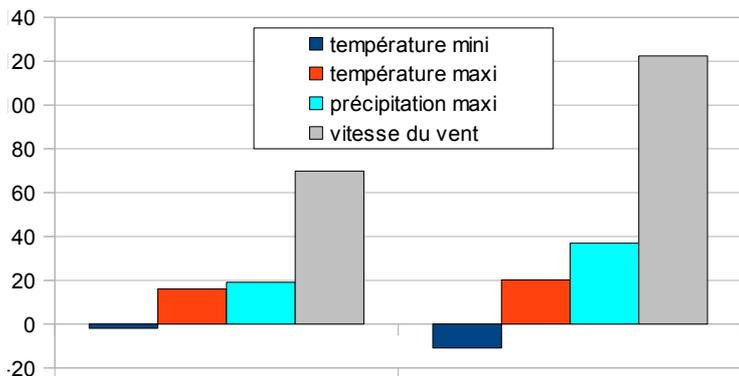
Détail du mois d'octobre 2014



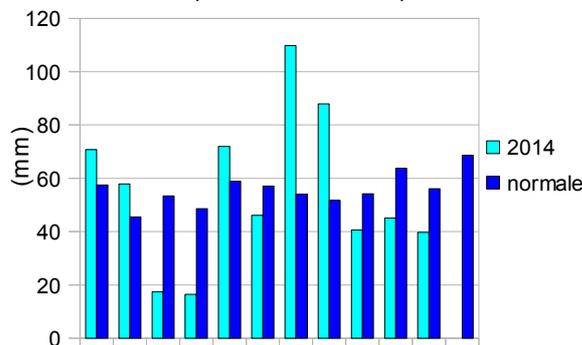
Insolation 2014
(Beauvais - Tille)



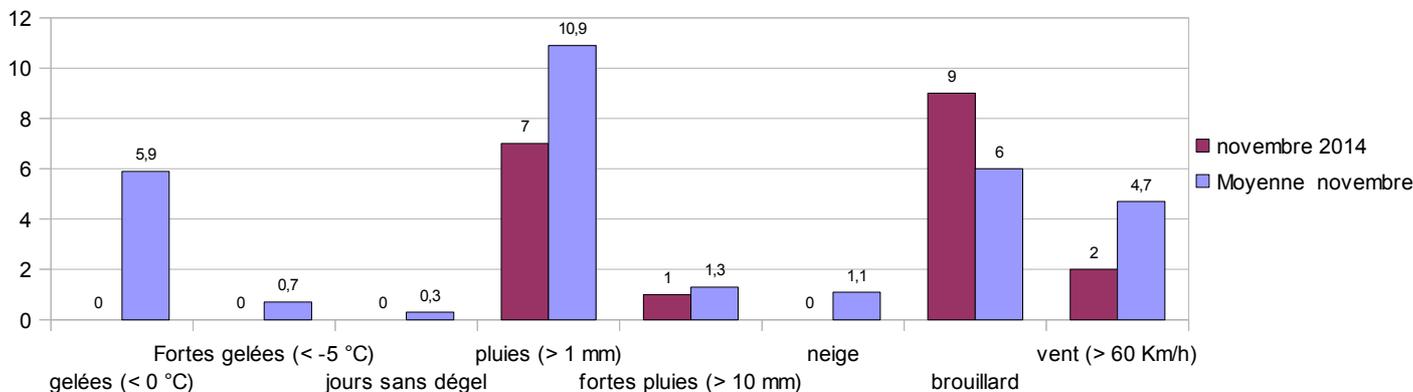
extrêmes de novembre



Précipitations 2014
(Beauvais - Tille)



Fréquence des évènements climatiques en novembre



Pour en savoir plus : sites internet
 - de la DDT de l'Oise : <http://www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr>
 - de la statistique agricole : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>
 - de Météo France : <http://france.meteofrance.com>

Direction Départementale des Territoires
 2, Bd Amyot d'Inville – BP 20317
 60021 Beauvais cedex
 Téléphone : 03 44 06 43 47 – Télécopie : 03 44 06 43 00
 Courriel : ddt@oise.gouv.fr

Directeur de la publication : Jean-François TURBIL
 Rédaction : Olivier Renaud
 Impression : DDT
 dépôt légal : à parution
 ISSN : 1260 - 8289